

OUIKDO

La carte cadeau multi marques
100% digitale

Avantages pour le bénéficiaire

**100%
dématérialisé**



Disponible à **tout moment**
où que vous soyez, pas
de perte de carte

**Validité
sans contrainte**



Vous pouvez renouveler la
date limite de validité **autant**
de fois que souhaité

**Utilisation
multi-domaines**



+ de 2500 moyens de l'utiliser
(magasins, cinémas, sport,
attractions, zoos ...etc.)



Oubliez les chèques cadeaux papier,
passez au dématérialisé !

Simplicité



Distribution en
1 seul clic, 100%
sécurisée

0 frais



0 frais de livraison
0 frais de gestion

Suivi



Tableau de bord
en ligne de suivi
de l'utilisation

Avantages pour le donateur

Lieux physiques

sur Internet

Plus de 2500 moyens d'utiliser votre OUIKDO

Culture



Cinémas

900



50

Monuments et musées



Théâtres

200



Loisirs



Parc d'attraction, zoo et aquarium

90



900

Abonnements magazines



Coffrets cadeaux

190



Shopping



25

Enseignes de magasin



Sites E-commerce

25



Sport



100

Forfaits de ski



Clubs de sport

60



Comment ça fonctionne ?

1 Distribution par l'entreprise



- Création de tous les salariés bénéficiaires
- Distribution des cartes cadeaux dématérialisées en 1 clic
- Réception par e-mail du cadeau par les bénéficiaires

2 Utilisation par le salarié



- Connexion au site avec des identifiants personnels
- Sélection parmi des milliers d'offres disponibles
- Paiement en ligne directement avec la carte cadeau
- Utilisation du cadeau (sur internet ou en magasin)

3 Suivi en ligne



Entreprise donatrice :

- Suivi en ligne de l'utilisation par typologie de dépense
- Suivi en ligne du solde par bénéficiaire

Bénéficiaires :

- Suivi en ligne du solde restant sur chaque carte

Nous contacter



contact@ouikdo.com



www.ouikdo.com

Quelques règles fiscales à connaître

Exonération totale de charges sociales dans 3 cas

- Cas 1** Vous pouvez distribuer chaque année et **sans aucune limite** des cadeaux **liés à la culture** : cinémas, théâtres, monuments, musées, ...etc.
- Cas 2** Vous pouvez distribuer chaque année **166 €* maximum** par salarié et par an **sans aucun critère** de typologie de cadeau ou de date de distribution
- Cas 3** Si vous dépassez ce seuil de 166 € */an/salarié, vous devez impérativement respecter chacune des **3 règles suivantes** :

Règle 1

Distribuer à l'occasion de l'un des 11 événements reconnus par l'URSAFF :

Evènements Spéciaux

- Naissance / Adoption
- Mariage / PACS
- Départ à la retraite

Evènements Calendaires

- Noël des parents
- Fête des Pères / Mères
- St Nicolas / Ste Catherine
- Noël des enfants
- Rentrée scolaire

Règle 2

Les bénéficiaires doivent être concernés par l'événement et respecter les critères d'attribution :

- Etre concerné par l'événement dans l'année
- Etre distribué en fin d'année /
- Etre parent
- Etre célibataire et avoir 25 ans (F) / 30 ans (H)
- Jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile
- Avoir des enfants de moins de 26 ans

Règle 3

Doit permettre l'achat d'un bien en lien avec l'événement fêté et avec un montant conforme aux usages :

- 166 euros* par salarié par évènement
- 166 euros* par salarié par évènement
- 166 euros* par enfant et par salarié
- 166 euros* par enfant

*5% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale – montant 2018

3 solutions OUIKDO

Pour répondre à chaque cas d'exonération, nous proposons 3 types de cartes :

OUIKDO
CULTURE

Pour répondre au cas 1

OUIKDO
EVENEMENT(S)

Pour répondre au cas 3

OUIKDO
GLOBAL

Pour répondre au cas 2

Cinémas	✓	✓	✓
Théâtres	✓	✓	✓
Monuments et musées	✓	✓	✓
Formation en vidéo	✓	✓	✓
Abonnement magazine	✓	✓	✓
Parcs d'attraction		✓	✓
Forfaits de ski		✓	✓
Clubs de sport		✓	✓
Coffrets cadeaux		✓	✓
Enseignes de magasin		✓	✓
Sites E-commerce		✓	✓
Magasins « alimentaire »			✓

Les informations de cette pages sont fournies à titre informatif. Il est de votre responsabilité de vous renseigner auprès de l'Urssaf sur les possibilités que vous avez de distribuer des bons cadeaux avec exonération de charges compte tenu de votre situation personnelle